



## CESU COMMANDE 2011

### Rappel du dispositif CESU

Le comité d'entreprise a mis en place l'attribution de chèques Emploi Service Universel (CESU)

Cette prestation a pour but d'aider ponctuellement les agents dans leur vie quotidienne, par exemple garde d'enfant occasionnelle, soutien scolaire, travaux ménagers et jardinage....

Qu'est ce que le CESU ?

Le CESU permet de payer des services à la personne à moindre coût pour le bénéficiaire.

Le CESU est financé en partie par le comité d'entreprise.

Qui peut-on payer en CESU ?

- ✓ **Un salarié employé par un particulier** à son domicile
- ✓ **Un organisme spécialisé dans les services à la personne**, entreprise ou association, prestataire ou mandataire agréé

### Les avantages du CESU

Simplification administrative

Prise en charge partielle par le CE et par le dispositif de crédit d'impôt.

### Le CESU avec le Comité d'Entreprise, Comment ?

Le CE peut délivrer 15 CESU par agent par an (pour l'année 2011)

La valeur d'un CESU est fixée à 18 € (moyenne horaire pour une aide à domicile)

La participation du CE est de 5 € par CESU, soit :

Nombre de CESU/an par agent	15
Valeur faciale d'un CESU	18 €
Prise en charge du CE*	<b>5 €</b>
Part du Salarié	13 €
Crédit d'Impôt par CESU	6.50 €
Prix de revient net d'un CESU pour le salarié, après crédit d'impôt	<b>6.50 €</b>

Exemple : pour 10 CESU

L'agent règle au CE lors de la commande : 130 €,

Participation du CE : 50 €

Valeur des CESU délivrés : 180 €

Valeur du Crédit d'impôts sur votre déclaration 2011 : 65 €

Coût final pour l'agent pour les 10 chèques demandés et utilisés : 65 €

Modalités pratiques :

### Attention une seule commande par année.

La commande est à faire exclusivement par courrier « CE Commission CESU » jusqu'au 10 Mai 2011 pour une livraison début Juin, ce qui permet une validité du CESU jusqu'au 31 décembre 2011.

Remplir la demande jointe à la note et l'accompagner d'un chèque du montant de la commande, soit 13 € x par le nombre de chèques souhaités (minimum 6 CESU)

Voir fiche de commande jointe à la présente note

La Commission CESU